



LE CHANTIER DE TOUS LES DANGERS POUR LES PERSONNELS

Ce jour, le Ministre de la Défense a réuni les fédérations syndicales durant une heure, de 12 heures à 13 heures afin de lancer un cycle de concertation sur l'emploi et la mobilité du personnel civil.

Dans ses propos introductifs, le Ministre a confirmé l'ouverture d'un chantier sur la « civilisation » (SIC) des emplois et la mobilité des personnels.

D'ores et déjà, suite au rapport de l'Inspecteur des personnels civils, il a annoncé la « civilisation » des 240 à 260 emplois sur les 2 prochaines années lors des mutations d'été. Il a annoncé dans le même temps le chantier sur la mobilité du personnel, en contrepartie de cette « civilisation ».

Ce chantier, selon lui, doit concerner l'ensemble des personnels de la catégorie A à la catégorie C. Il a pour objectif d'inscrire la mobilité dans le parcours professionnel des personnels.

Cette mobilité doit permettre la construction de carrières professionnelles accompagnées des mesures actuellement réservées aux militaires.

Il souhaite que les discussions à venir soient finalisées par un accord majoritaire avec signature en septembre, avec d'ici-là un point d'étape au mois de mai.

Dans ses interventions, la CGT a dénoncé l'empressement du Ministère à mettre en œuvre les restructurations sans prendre en compte les conséquences engendrées pour les personnels (voir déclaration liminaire).

Nous lui avons rappelé fermement notre opposition aux projets d'externalisations en cours notamment avec les textes soumis au Comité Technique Paritaire Ministériel extraordinaire du 17 Février prochain, pour lequel 4 Fédérations du Ministère appellent à la mobilisation.

Nous avons aussi dénoncé les nombreux dysfonctionnements qui se font jour et qui pour certains ont des conséquences dramatiques pour les personnels.

Pour la CGT, le chantier sur la mobilité, les parcours professionnels et la gestion de carrières qu'ouvre le Ministre se résume à un chantage du type : « je transforme des emplois de militaires en postes de civils, mais vous acceptez en contrepartie la mobilité incluse dans le parcours professionnel ».

Lier la mobilité au parcours professionnel va implicitement imposer la mobilité aux personnels pour espérer avoir un déroulement de carrière, ce que la CGT ne peut cautionner.

Nous avons aussi interpellé le Ministre sur l'embauche d'ouvriers d'État et l'intégration des ouvriers contractuels récemment embauchés en ouvriers d'État.

Le Ministre a une fois de plus botté en touche en se réfugiant derrière la décision de Bercy, comme si le Ministre ne faisait pas partie du même gouvernement que Lagarde et Woerth.

C'est donc une série de discussions qui va s'ouvrir et qui aura des conséquences non négligeables sur les différents statuts. La CGT participera à ces discussions, mais il est clair que les représentants syndicaux auront besoin de la mobilisation des personnels tout au long du processus.

La CGT n'engagera sa signature que si cette négociation se termine par un véritable progrès social pour les personnels et non par une remise en cause des droits statutaires et à avancement.

**LA MOBILISATION DES PERSONNELS, TOUS STATUTS CONFONDUS
EST INDISPENSABLE**

**UN PREMIER RENDEZ-VOUS, A L'APPEL DE LA CGT, CFDT, UNSA et CGC EST
D'ORES ET DÉJÀ FIXÉ LE 17 FÉVRIER, JOUR DU CTPM POUR EXIGER LE RETRAIT
PUR ET SIMPLE DES TEXTES CONCERNANT L'EXTERNALISATION DES
PERSONNELS CIVILS AU PROFIT DES ENTREPRISES PRIVÉES.**

Montreuil, le 2 Février 2010

La délégation était composée de :

**Yannick MALENFANT, Secrétaire Général et Didier DURET, Secrétaire Général
Adjoint**



www.fnte.cgt.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Etablissement (nom et adresse) :

.....

Bulletin à renvoyer à la FNTE-CGT 263, rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.86.86 - Fax : 01.18.18.86.87 – Email : trav-etat@cgt.fr



Déclaration liminaire de la CGT à la table ronde organisée par le Ministre sur l'emploi et la mobilité

Monsieur le Ministre,

Vous réunissez, les fédérations sur le sujet précis de la mobilité du personnel tout en occultant les reste des dossiers en cours.

En programmant cette réunion à l'heure du déjeuner, nous savons d'ores et déjà que nous n'aurons pas le temps d'aborder les points essentiels qui nécessiteraient une véritable concertation entre vous, le premier responsable du Ministère et les organisations syndicales représentatives des personnels civils.

Pourtant nous sommes au cœur de la réforme que vous avez engagée en 2008, une réforme ou plutôt, restructuration qui touche l'ensemble des établissements et donc l'ensemble du personnel. Cette réorganisation se fait dans la précipitation et au pas de charge sans prendre le temps de la réflexion, nécessaire à l'analyse des conséquences engendrées.

Nous avons un Ministère qui fonce avec des œillères tout en restant sourd aux différentes problématiques, passant les obstacles les uns après les autres sans se soucier des dégâts collatéraux qu'il occasionne dans sa course effrénée.

Non, monsieur le Ministre, nous n'avons pas besoin d'un ministère qui gagne la course à la liquidation pour plaire au prince.

L'exemple le plus flagrant est la mise en place des CMG, ceux-ci sont en place au 1^{er} janvier sans pour autant que les textes soient parus, sans avoir réfléchi aux conséquences sur la gestion du personnel, sur l'organisation du dialogue social au niveau intermédiaire.

La DRH-MD est obligée de convoquer dans la précipitation les organisations syndicales pour pallier les insuffisances et les dysfonctionnements de cette décision.

Votre politique va conduire en 2010 la suppression de milliers d'emplois.

Nous vous l'avons déjà dit, le rôle des organisations syndicales ne peut être cantonné à jouer les pompiers de services pour éteindre les feux occasionnés par vos réformes.

Concernant les externalisations, les fédérations syndicales vous ont écrit en septembre dernier, pour vous demander une table ronde sur ce sujet avec les retours d'expérience sur celles déjà engagées.

Non seulement, vous ne daignez même pas répondre à notre courrier, mais de plus vous poursuivez votre politique d'abandon des missions et services de la Défense au profit des entreprises privées.

L'ordre du jour du CTPM du 17 février sera consacré pour une grande partie à l'examen de textes assassins pour les statuts des personnels. Non la CGT ne vous accompagnera pas dans cette orientation destructrice.

Nous vous informons, la CGT déposera un préavis de grève pour le 17 dans le cadre de la journée de mobilisation décidée par quatre fédérations syndicales du Ministère.

Les personnels ont fait un choix d'entrer dans la Fonction Publique avec ses garanties souvent au détriment de salaires plus élevés qu'ils auraient pu percevoir dans le privé. Ils ne veulent pas être abandonnés lâchement aux mains de profiteurs capitalistes.

Ils veulent continuer à assurer leurs missions et devoirs dans notre Ministère.

Le Ministère est en train de se vider petit à petit de ses personnels et de ses compétences.

On ne peut pas d'un côté vanter les mérites des personnels civils vis-à-vis de l'extérieur et en interne, sacrifier de jour en jour cette capacité de travail.

En septembre puis en novembre, nous vous avons interpellé sur la nécessité de procéder au recrutement de personnels notamment d'ouvrier de l'État pour pouvoir continuer à assumer nos missions.

Vous nous avez demandé de faire des propositions concrètes et vous vous êtes engagé à les examiner. Pour ce qui est de la CGT, nous vous avons répondu en ciblant une première série de besoin. Et depuis plus rien ! Avez-vous laissé votre engagement aux pertes et profit de 2009 ? Car le ministère et tout particulièrement l'armée de l'air poursuivent leurs recrutements d'ouvriers contractuels, véritables personnels kleenex du Ministère.

Nous réitérons notre demande d'un plan pluriannuel d'embauche de personnels à statut.

Nous tenons à vous prévenir que nous n'accepterons pas que la discussion sur la mobilité se fasse sous forme de chantage, à savoir la transformation d'emplois de Militaire en poste de civils contre une mobilité imposée aux personnels à l'image de ce qui a été fait à France Télécom et dont chacun ici connaît les drames humains que cela a engendré.

Oui, et les rapports sur le rôle et la place du personnel civil le soulignent, il y a des postes occupés actuellement par du personnel militaire qui devraient être dévolus aux personnels civils. Et dans le même temps, nous tenons à le réaffirmer : les emplois liés à l'opérationnel n'ont pas vocation à être occupés par le personnel civil.

Monsieur le Ministre, il ne faut pas oublier que les personnels civils connaissent bien la mobilité tant fonctionnelle que géographique. Cela fait plus d'une décennie que nous sommes en restructuration permanente, et ces restructurations ont occasionné de la mobilité contrainte pour le personnel, en plus des suppressions d'emplois.

Aujourd'hui, nous tenons à vous alerter sur des situations dramatiques qui font jour de plus en plus fréquemment. Des personnels sont en attente depuis plusieurs mois des indemnités liées à la mobilité suite aux restructurations.

Des personnels qui se voient surendettés du fait de la non-application des textes par les services du Ministère. Ils sont mis en demeure par leur banque alors que celles-ci ont touchés des milliards d'€ de la part du gouvernement.

Le gouvernement est plus enclin à prêter de l'argent aux banques plutôt qu'à indemniser ses propres agents de l'Etat.

A force de liquider et de rationaliser les ressources humaines du Mindef, on voit naître une incapacité de l'administration à gérer des dossiers sensibles.

Dans le dossier de la Mobilité, la mobilité choisie ou volontaire de la part du personnel ne doit pas être mise à l'écart des discussions ; bien au contraire nous en faisons une priorité car depuis trop d'années celle-ci a été mis à l'index au profit des restructurations.

Enfin, nous tenons à condamner le projet de texte reçu vendredi soir concernant le congé de mobilité des personnels à statut ouvrier.

Avant même la tenue de cette table ronde, la DRH-MD en est à finaliser les conclusions au travers de projet de texte.

C'est ça le dialogue social au sein du Ministère ! Est-ce comme cela que vous entendez ouvrir une concertation avec des textes d'ores et déjà ficelés ?

Pour ce qui nous concerne nous n'avons pas du tout la même vision de la concertation avec les organisations syndicales.

Lors de cette réunion, vous avez l'occasion de nous démontrer le contraire.

Paris le 2 février 2010